



## Demande de conseil en immobilier

Par **briclot**, le **22/09/2010** à **16:34**

Bonjour,  
nous avons mis notre maison en vente dans plusieurs agences sans exclusivité. un acheteur est venu par l'intermédiaire de entre particuliers mais avait vu l'annonce dans une agence que nous avons mandaté ai-je le droit de vendre sans passer par cette agence ?  
le vendeur nous a menacer sans trop préciser ce qu'il fera que puisje faire  
je vous remercie pour vos conseils

Par **amajuris**, le **22/09/2010** à **16:49**

bjr,  
pour pouvoir prétendre à sa commission l'agent immobilier doit posséder un mandat et avoir servi d'entremise entre le vendeur et l'acquéreur.  
votre client a du plus que voir l'annonce dans l'agence pour que l'agent immobilier soit informé de ce fait.  
cdt

Par **briclot**, le **22/09/2010** à **17:19**

bjr,  
le client nous a dit a la fin de la visite qu'il allait annulé le rdv avec l'agence mais que ce n'était pas grave car il n'avait signé aucun papiers  
pour la visite